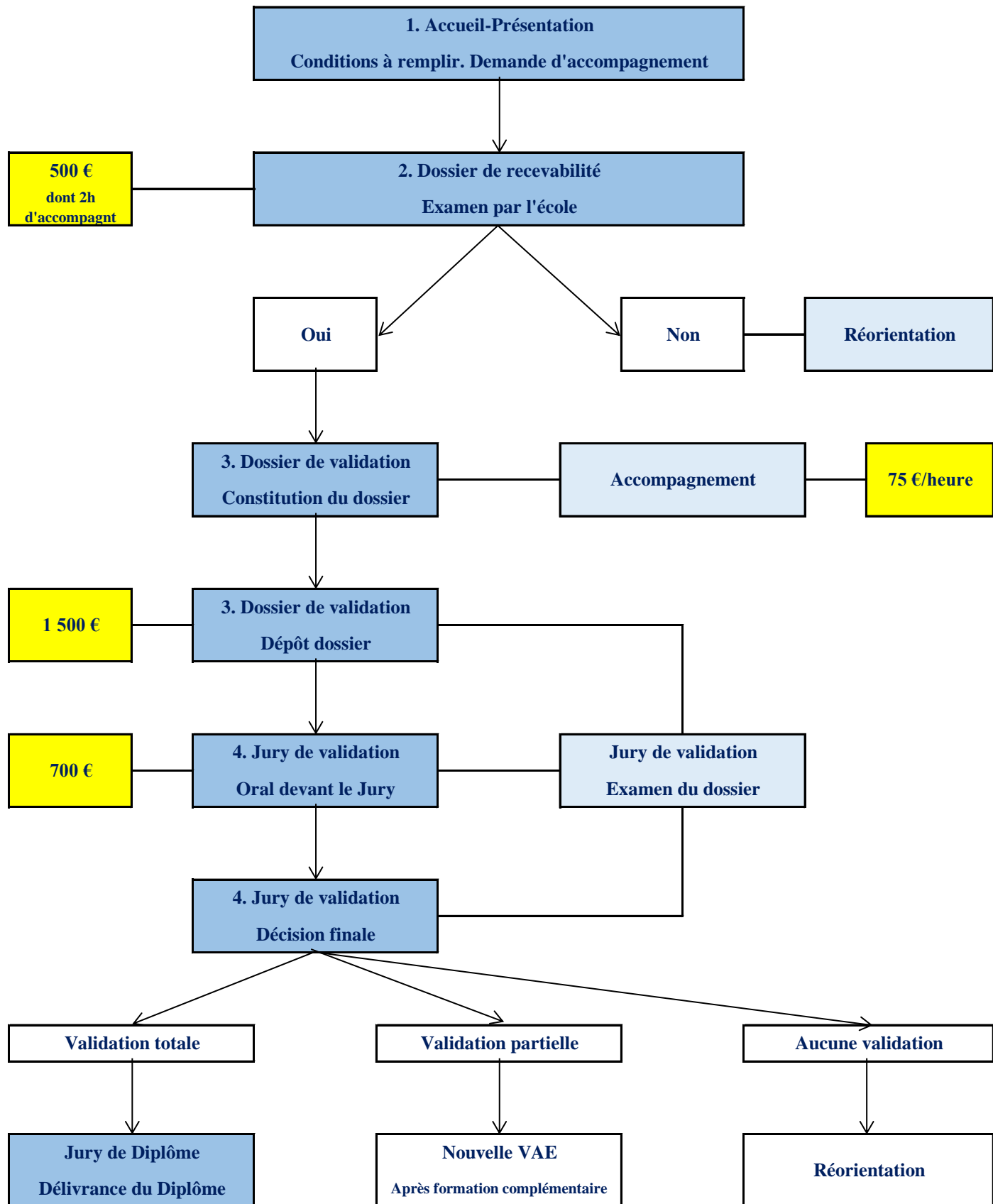


VAE-TABLEAUX SYNOPTIQUES DE LA PROCEDURE



VAE-TABLEAUX SYNOPTIQUES DE LA PROCEDURE

ETAPES		ACTEURS	ACTIONS	COUT	
1	Accueil	Présentation	Direction école	. Présentation de la VAE . Retro-planning à partir des dates du jury de validation (15 juin et 15 décembre) . Conditions à remplir	500 €
				. Si engagement dans la procédure : remise du contrat d'accompagnement et du dossier de recevabilité	
2	Dossier de recevabilité	Constitution Dépôt	Candidat	. Le candidat constitue le dossier de recevabilité. Il le dépose à l'école ou le transmet par voie postale, en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire au format PDF, sur clé USB	
		Entretiens d'accompagt	Accompagnateur	. L'accompagnateur aide le candidat dans la constitution du dossier de recevabilité (2 heures comprises dans les 500 €)	
		Examen	Direction école	. L'école envoie au candidat un accusé de réception du dossier de recevabilité . L'école examine le dossier . L'école transmet au candidat la décision concernant la recevabilité (30 jours au maximum après la réception) (la décision est nécessaire pour l'obtention des financements)	
3	Dossier de validation	Entretiens d'accompagt	Candidat	. Le candidat peut demander un accompagnement pour l'élaboration du dossier de validation	75 €/h
		Constitution Dépôt	Candidat	. Le candidat dépose le dossier de validation à l'école ou le transmet par voie postale en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire au format PDF, sur clé USB (60 jours minimum avant la date du jury de validation)	1 500 €
		Examen	Direction école Jury VAE	. L'école envoie au candidat un accusé de réception du dossier de validation . L'école précise la date limite d'examen du dossier par le jury et notifie au candidat la date de son oral (30 jours avant) . Le jury de validation examine le dossier	
4	Jury de validation	Oral	Candidat Jury VAE	. 2 réunions dans l'année: 15 juin et 15 décembre . Le candidat éclaire le jury . Par ses questions, le jury affine sa perception des compétences acquises	700 €
		Délibération	Jury VAE	. Le jury délibère hors la présence du candidat . L'école notifie et justifie au candidat la décision prise et propose au Jury de Diplôme la délivrance ou non du Titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de METZ	
		Décision finale			